

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
DEPARTEMENT DE COTE D'OR

ARRETE PORTANT DISSOLUTION D'UNE REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES SPORT

Le maire de la commune de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR,

Vu les articles R1617.-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 2011 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;
Vu l'arrêté municipal modificatif du 14 avril 2003 instituant une régie d'avance ;
Vu l'arrêté municipal modificatif du 31 janvier 2006 portant institution d'une régie de recettes auprès de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur ;
Vu l'arrêté municipal modificatif du 1^{er} octobre 2007 instituant une régie d'avances et de recettes ;
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs
Vu la délibération du conseil municipal en date du 04 Février 2019 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L.2122-22, alinéa 7, du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire

- Article 1^{er} :** La régie d'avances et de recettes instituée par arrêté en date du 22 août 2013 concernant les avances et les recettes « Sport » est dissoute.
- Article 2 :** Ces dispositions prennent effet au 31/12/2023.
- Article 3 :** Le Maire et le comptable public assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VISA DU COMPTABLE :

Avis favorable
14/12/2023

Quafaa KAOUSSAH
Inspectrice
des Finances publiques

Fait à Chevigny-Saint-Sauveur,
Le 2/11/2023,

Le Maire,

Guillaume RUET
Guillaume RUET



SGC Dijon Métropole
14 rue Sambin
CS 22325
21023 DIJON Cedex